

Les actions éligibles au financement

Sont surlignées **en jaune** les actions qui peuvent être choisies par les clubs. Les autres sont réservées aux ligues.

1. Développement de la pratique et gestion des risques

Pour plus de sécurité, mieux gérer les risques sur tout le territoire

Cet objectif passe par plusieurs types d'actions du club jusqu'à la ligue régionale en passant par le niveau départemental. Selon les caractéristiques territoriales et les actions, des mutualisations peuvent être souhaitables.

Formation

Développement de la pratique encadrée pour faire découvrir, dans de bonnes conditions de sécurité, nos activités et pour accompagner les pratiquants dans leur progression.

1.1. Biplace et treuil : organiser un recyclage

Il s'agit de permettre à des **biplaceurs** et à des **treuilleurs** de réactualiser leurs compétences.

- Frais éligibles : encadrement et organisation
- Indicateur : nombre de stagiaires en formation continue

1.2. Organiser des formations des encadrants fédéraux régionalisées y compris biplace (hors tutorat).

- Frais éligibles : encadrement et organisation
- Indicateur : nombre de stagiaires en formation

Cette action est réservée aux ligues, le financement de participation d'un licencié à une formation n'est pas éligible.

Sécurité

1.3. Mise en place d'actions sur la gestion des risques

Actions de formation à destination des pratiquants ou des encadrants en lien avec la gestion des risques.

- Frais éligibles : frais de déplacements, inscriptions et vacations pour des intervenants reconnus pour leurs compétences
- Indicateurs : nombre de participants, développement du maillage du réseau d'animateurs.

Exemples indicatifs : actions des Animateurs Sécurité, formation sur les parachutes de secours (tyrolienne, pliage, ouverture au-dessus de l'eau, ...), conférences sécurité, formation/recyclage PSC1, beach marshal ou régulateurs (formation, emploi), ...

1.4. Sites : pérennisation des sites conventionnés

L'existence de **sites de pratiques** dotés d'une bonne signalétique, bien entretenus est une condition vitale de notre activité.

- Frais éligibles : loyers versés aux propriétaires des terrains, frais d'entretien, de signalétique, petits aménagements/matériels (moins de 500€ unitaire hors taxe).
- Indicateurs : fréquentation annuelle du site (ou des sites) ; durée de la convention.

1.5. Organisation d'événements pour découverte et promotion au grand public des activités fédérales

Autant que possible, ces événements devront respecter une charte de l'organisateur : respect de l'environnement, charte graphique pour la communication et la signalétique. Cette charte sera fournie à tous les organisateurs sur demande.

- Frais éligibles : communication/déplacement/encadrement
- Indicateur : nombre de participants

1.6. Financement des ETR et/ou ERF

Les ligues ont des **Equipes Techniques Régionales** (composés de CTS ou CTF et de vacataires) ou des **Equipes Régionales de Formation** (composés de vacataires) qui nécessitent un budget de fonctionnement pour les rémunérations et les frais. Les actions de ces équipes concourent au développement des pratiques notamment en lien avec la formation régionalisée, les compétitions, la gestion des sites de pratique ou l'accession au haut niveau

- Frais éligibles : vacations/frais.
- Indicateurs : nombre d'actions et de personnes encadrées.

2. Publics éloignés de la pratique - éthique et citoyenneté

Une fédération plus proche des pratiquants, des licenciés et des clubs. Développement des pratiques et responsabilités sociales et environnementales

2.1. Pratique féminine : faire découvrir, sous des formes adaptées, la pratique au public féminin

- Frais éligibles : organisation d'événements, de stages ciblés, communication, encadrement
- Indicateur : nombre de participantes

2.2. Actions en direction des jeunes (moins de 25 ans) dont les actions « Educ'en Ciel ».

- Frais éligibles : communication/déplacements/encadrement
- Indicateur : nombre de participants

2.3. Actions en direction du public handi

- Frais éligibles : communication/déplacement/encadrement pour l'organisation d'événements et de stages de formation initiale et continue.
- Indicateur : nombre de participants

2.4. Actions éthiques et/ou éco-responsables

Action au choix du demandeur dans le thème. Exemples : développement durable (location de toilettes sèches, actions de recyclage...), lutte contre les violences, ...

La décision de doter cette action se fera en fonction de sa pertinence par rapport au projet fédéral.

- Frais éligibles : communication/encadrement/frais
- Indicateur : l'action est reproductible ou il est possible de la démultiplier.

3. Accession au sport de haut niveau

3.1. Financement des structures d'accès au haut niveau (parapente de distance) – structures recensées dans le Projet de Performance Fédéral (PPF).

Seules sont éligibles les structures référencées comme étant de l'accès de niveau territorial dans le Projet de Performance Fédéral.

- Frais éligibles :
 - actions sportives
 - encadrement
 - optimisation de l'entraînement
- Indicateurs : sportifs concernés

Synthèse :

Objectifs opérationnels	Type d'actions	Libellés des indicateurs	Commentaires
1 Développement de la pratique et gestion des risques	1.1 Organiser un recyclage biplace ou treuil	Nombre de stagiaires en formation continue	
	1.2 Organiser une formation d'encadrants fédéraux régionalisée (y compris biplace et hors tutorat)	Nombre de stagiaires en formation	Réservé aux ligues
	1.3 Mise en place d'actions sur la gestion des risques	Nombre de participants	
	1.4 Pérennisation des sites conventionnés	Fréquentation annuelle du site (ou des sites), durée de la convention	
	1.5 Organisation d'évènements découverte et promotion au grand public	Nombre de participants	
	1.6 Financement des ETR et des ERF	Nombre d'actions et de personnes encadrées	Réservé aux ligues
2 Publics éloignés de la pratique - éthique et citoyenneté	2.1 Actions en direction du public féminin	Nombre de participants	
	2.2 Actions en direction des publics jeunes	Nombre de participants	
	2.3 Actions en direction du public handi	Nombre de participants	
	2.4 Actions éthiques et/ou éco responsables	Action reproductible ou démultipliable	
3 Accès au sport de haut-niveau	3.1 Financement des structures d'accès au haut niveau	Sportifs concernés	Réservé aux ligues ayant des structures identifiées dans le PPF